

Jacques Viau Renaud :

cet Haïtien tombé en Héros en luttant contre l'occupation de la République Dominicaine

[haïtianaute](#) avril 25, 2020

En 1963, l'Armée dominicaine avec l'appui des États-Unis chassent le président Juan Bosch pourtant élu démocratiquement. Les Américains le soupçonnent d'être communiste et proche de Cuba de Fidel Castro. Deux ans après, en 1965, pour éviter qu'il revienne au pouvoir, les Américains envoient des milliers d'hommes sur place et restent dans le pays jusqu'en 1966. Entre-temps, des partisans de Juan Bosch prennent les armes contre l'envahisseur. Ils ont été épaulés par plusieurs haïtiens dont le poète Jacques Viau Renaud qui a été tué par un mortier.

<http://www.haitianaute.com/2020/04/jacques-viau-renaud-cet-haitien-tombe.html>

Le poète Jacques Viau Renaud est né en Haïti en 1941. A l'âge de 7 ans, il part pour Santo Domingo avec son père, où il se lie d'amitié avec des poètes et des artistes de la génération des années soixante. Il combat aux côtés des constitutionnalistes contre l'occupation américaine de 1965. Son père, Alfred Viau, était un avocat de renom qui, en raison de ses opinions politiques et du climat de troubles en Haïti, a dû s'exiler en République Dominicaine en 1948.

Dans la Ciudad Trujillo (Santo Domingo) d'alors, il a travaillé comme professeur de français. Dès son plus jeune âge, Viau Renaud s'intéressait à la littérature. Après la fin de l'Ère Trujillo en 1961, il a fait de l'enseignement et rejoint les mouvements culturels de cette période. Il a participé activement à la vie littéraire dominicaine du début des années soixante, rejoignant des groupes tels que "art et libération" du peintre Silvano Lora.

Alors qu'il luttait pour la liberté et la souveraineté de la République Dominicaine, il a été frappé par un mortier et est mort une semaine plus tard. Le 21 juin, jour de son enterrement, le président *constitutionnaliste* Francisco Caamaño a publié le décret no 55 qui lui a accordé la nationalité dominicaine à titre posthume,

officialisant l'adoption de Jacques comme l'un des nôtres. Ainsi, émerge un héros national, symbole de fraternité et de solidarité entre Haïti et la République Dominicaine, symbole qui nous oblige à penser l'île comme deux nations sœurs. Et c'est qu'à l'âge de 23 ans, Jacques Viau Renaud a eu la détermination et le courage de défier la mort en luttant pour le sort de l'île dans le glorieux exploit d'avril 1965.

Cela représente le fait historique et littéraire le plus étonnant de l'histoire récente des deux nations, un fait qui n'a pas été reconnu dans sa juste dimension ni suffisamment débattu par les historiens, les éducateurs et les lettrés des deux nations. Jacques Viau Renaud n'était pas seulement un héros national, mais sa poésie, qu'il a écrite en espagnol, a une énorme signification littéraire, tant pour l'île que pour l'Amérique latine et le monde.

Sa poésie rend hommage au Grand Walt Whitman, le leader Afro-Américain des droits civiques Medgar Evers, et à tous les peuples opprimés du monde. Il a été publié dans des anthologies et des revues littéraires qui reconnaissent sa vision et a été traduit en anglais et en français, étant accueilli avec ferveur par ceux qui aspirent à un message d'amour, de solidarité et d'humanité.

Malheureusement, sa poésie et sa contribution à la lutte pour la démocratie et la souveraineté nationale n'ont pas été correctement reconnus par les autorités dominicaines. Sa mémoire ne figure pas dans les programmes culturels ou dans un projet de nation progressiste. C'est parce que la politique culturelle de l'état dominicain a favorisé des attitudes conservatrices dans ses relations avec Haïti.



REPUBLICA DOMINICANA

PRESIDENCIA DE LA REPUBLICA

FRANCISCO CAAMAÑO DEÑO,
Presidente Constitucional de la República

NUMERO 55

CONSIDERANDO los altos merecimientos del señor Jacques Viau Renaud, quien desde el inicio de la ardua lucha que lleva a cabo el Gobierno Constitucional para restaurar la democracia en la República Dominicana, se entregó en cuerpo y alma al servicio de esa noble causa;

CONSIDERANDO, asimismo, que el señor Jacques Viau Renaud, en un acto de valentía y heroísmo extraordinarios, encontró la muerte defendiendo los derechos del pueblo dominicano;

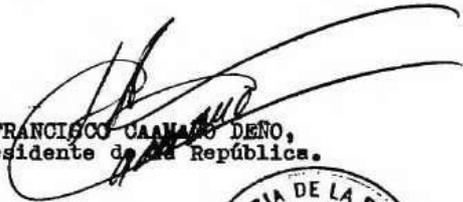
VISTO el artículo 18 de la Ley número 1683 sobre Naturalización Privilegiada, del 16 de abril de 1948, y en ejercicio de las atribuciones que me confiere el ordinal segundo, del artículo 128 de la Constitución de la República, dicto el siguiente

D E C R E T O

Artículo 1.- Conceder la nacionalidad dominicana, a título de naturalización privilegiada póstuma, al señor Jacques Viau Renaud.

Artículo 2.- Ordenar su registro en los Ministerios de lo Interior y Policía y Relaciones Exteriores.

DADO en Santo Domingo, Distrito Nacional, capital de la República Dominicana, a los veintiun (21) días del mes de junio del año mil novecientos sesenticinco (1965), años 122 de la Independencia y 102 de la Restauración.


FRANCISCO CAAMAÑO DEÑO,
Presidente de la República.

